

# LETTRE D'ADMISSION EN SOINS PSYCHIATRIQUES A LA DEMANDE D'UN TIERS

Loi N° 2013-869 du 27 septembre 2013

Modifiant la Loi N° 2011-803 du 5 juillet 2011,

Art. L3212-1, II, 1° : Procédure à la demande d'un Tiers « Dispositif de droit commun »

Art. L3212-3 : Procédure avec Tiers « en cas d'urgence lorsqu'il existe un risque grave d'atteinte à l'intégrité du malade »

À ....., le .....

Je soussigné(e) (M., Mme)\*.....

Né(e) le \*.....,

Demeurant à .....

Et exerçant la profession de .....

agissant en qualité de « préciser votre lien de parenté » (ou s'il n'y a pas de lien de parenté, justifier de l'existence de relations avec la personne désignée ci-dessous antérieures à la demande de soins et vous donnant qualité pour agir dans l'intérêt de celle-ci),\*

demande l'admission en soins psychiatriques sans son consentement de :\*

M. ou Mme (nom et prénom) \*.....

Né(e) le \*....., A (facultatif) .....

Profession .....

Demeurant à \* .....

Selon la procédure prévue à l'article L.3212-1 et suivants du Code de la Santé Publique dans un établissement habilité au titre de l'article L.3222-1 du Code de la Santé Publique, en l'occurrence le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne.

*Signature du tiers demandeur \**

\* Ces mentions doivent obligatoirement être manuscrites

## PIECES à joindre à la demande de tiers :

- Photocopie de la carte d'identité du tiers demandeur ou indication sur la demande de tiers de la référence de la pièce d'identité ; l'un ou l'autre de ces documents doit être joint.
- Photocopie de la pièce d'identité de la personne susceptible d'être admise en soins psychiatriques.
- Si la demande est formulée par le tuteur ou le curateur d'un majeur protégé, celui-ci doit fournir à l'appui de sa demande un extrait de jugement de mise sous tutelle ou curatelle.